

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

CONVOCATION

Datée	du 19/06/2026
Affichée	le 19/06/2026

OBJET

**ANRU : cession à Logissia des
terrains rue de Chennebrun
pour la construction de 15
logements hors Quartier
Politique de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-neuf juin 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Sébastien CHEVALIER, Marie-José MARTIN, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Emilie TISON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Fabien REGNIER a donné pouvoir à Didier COUSIN

Absents excusés : Jacky DE TAEVERNIER, Sylvie FARAUULT

Monsieur BIGNON, Vice-président délégué à l'urbanisme et au logement rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 15 octobre 2020, le conseil a approuvé la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine.

Parmi les opérations, figure la construction de logements par le bailleur social Logissia, dans le cadre de la reconstitution de l'offre, hors quartier prioritaire de la ville, suite aux démolitions dans le quartier de La Madeleine.

Cette opération est réalisée sur un terrain acquis par la CdC rue de Chennebrun à L'Aigle. Afin que Logissia puisse engager cette opération auprès de l'ANRU, le conseil communautaire a décidé dès 2024 la mise à disposition du terrain auprès du bailleur social.

Lors de la séance du 6 février 2025, le conseil a approuvé le plan de financement prévisionnel pour la viabilisation du terrain destiné à la construction des 15 logements par Logissia dont le montant s'élève à 618 084 € HT, soit 734 170 € TTC, aléas et révisions de prix compris.

Il est rappelé que le coût de cette opération est réparti entre la CDC et la Ville selon le poids des compétences de chacune des collectivités.

En date du 27 octobre 2025, Logissia a sollicité auprès de la CdC l'acquisition des emprises de terrains relatives aux constructions de logements et jardins privés, les espaces communs (voirie, bassin de rétention...) restant propriété de la CdC.

Cette acquisition par Logissia est indispensable avant la construction des logements.

L'estimation des domaines en date du 17 juin 2026, est de 23 € HT/m².

Il est proposé de céder ce terrain, constitué des parcelles cadastrées section ZH n° 107 et 109, à l'euro symbolique au regard de l'intérêt général que représente l'opération de reconstitution de l'offre de logement dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine,

- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-168 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention-cadre entre la Communauté de Communes et la Ville de L'Aigle pour la réalisation du programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2024-04-18-118 du conseil communautaire en date du 18 avril 2024 décidant la mise à disposition auprès de

Logissia d'un terrain rue de Chennebrun pour engager la construction de 15 logements locatifs sociaux,

- Vu la délibération n° 2025-02-06-027 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025 approuvant le bilan de l'opération de viabilisation des logements sociaux Logissia, hors quartier prioritaire, rue de Chennebrun à L'Aigle,

- Vu la délibération n° 2025-05-15-133 du Bureau communautaire en date du 15 mai 2025 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de L'Aigle concernant l'opération de viabilisation des logements sociaux Logissia, hors quartier prioritaire, rue de Chennebrun à L'Aigle,

- Vu la délibération n° 2025-12-04-225 du Bureau communautaire en date du 4 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de L'Aigle concernant cette même opération,

- Vu l'avis de France Domaine en date du 17 juin 2026,

- Considérant la demande de Logissia d'acquiescer auprès de la CdC les emprises de terrains relatives aux constructions de logements et jardins privés,

- Considérant que la cession s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logement suite aux démolitions d'immeuble dans le quartier de La Madeleine,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession à Logissia, de l'emprise de terrain, destinée aux logements et aux jardins, situés rue de Chennebrun à L'Aigle, cadastrée section ZH n°107 (d'une superficie de 3 139 m²) et 109 (d'une superficie de 2 094 m²), soit l'ensemble d'une superficie totale de 5 233 m², à l'euro symbolique, les frais d'actes notariés et de géomètres restant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer toutes les pièces relatives à la cession de cet immeuble.

VOTE : UNANIMITÉ

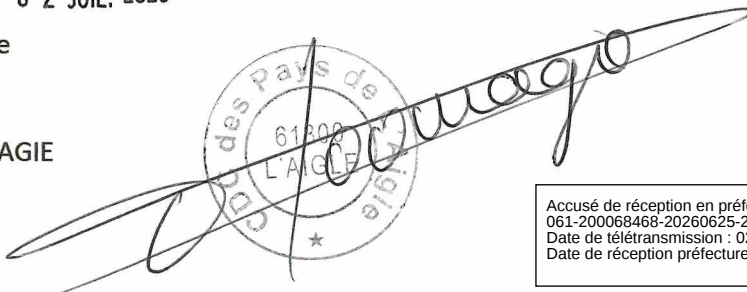
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 02 JUIL. 2026
Publié en ligne le 02 JUIL. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260625-2026-06-25-177-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260625-2026-06-25-177-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026